VogAvecMoi

indiquer l'email qui vous sert d'identifiant

YACHT-POOL France
Administré par ISIS GLOBAL SOLUTIONS
Centre d'Affaires Grand Var - Bât A
83130 La Garde - France
www.yacht-pool.fr

Vous pouvez nous contacter :
contact@yacht-pool.fr
Tél : 0033 494 23 40 63
Fax : 0033 494 23 40 72

Courtier en assurance et réassurance enregistré auprès de l'ORIAS sous le n° 07030921, RC professionnelle et garanties financières conformes aux codes des assurances françaises.

ASSURE: (il doit s'agir du chef de bord)
Si vous êtes skipper professionnel et rémunéré pour cette activité, veuillez nous contacter, ces garanties ne sont pas adaptées.

Remplir ce formulaire et l'adresser par courrier à
YACHT-POOL France - C.A. Grand Var - 83130 LA GARDE
ou par fax au : **04 94 23 40 72**
ou par e-mail : **contact@yacht-pool.fr**
plus d'infos par téléphone au : **04 94 23 40 63**

NOM : .....
PRENOM : .....
RUE : .....
VILLE : ..... Année naissance .....
Profession : .....

Tél. Bureau : .....
Tél. Personnel : .....
Portable : .....
Fax : .....
E-mail : .....

RC CHEF DE BORD

Voir cond.gén. et cond.partic. de YACHT-POOL

L'assurance couvre la responsabilité du chef de bord et de chaque membre de l'équipage

Montant assuré	Prime: voilier	Bateau moteur
▶ € 5,00 M.plafond dommages corp/mat	☐ € 92,-	☐ € 153,-
▶ € 7,00 Mio.plafond dommages corp/mat	☐ € 110,-	☐ € 171,-
▶ € 10,00Mio.plafond dommages corp/mat	☐ € 141,-	☐ € 202,-

Considérez pour votre choix de plafond les frais élevés en cas de dommages corporels à l'étranger sous votre respons .personnel

La protection pour les bateaux à moteur inclut la couverture des voiliers. Les bateaux à moteur avec une vitesse max. de 10km/h sont assurés comme les voiliers. Les dommages matériels par faute grave sont assurés pour un maximum de € 500.000,- M /an. Montant d'assurance annuel.

INDIVIDUELLE ACCIDENT CHEF DE BORD

Voir cond.gen.et cond.partic.de YACHT-POOL

est valable pour le chef de bord et l'équipage

L'assurance individuelle d'accident peut s'appliquer au chef de bord seul

Invalidité	Frais rapatriement	Décès	Prime
€ 155 000,-	€ 60 000,-	€ 77000,-	☐ € 41,-

Considérez que votre assurance personnelle n'est souvent pas effective, que l'équipage complet est assuré et qu'il peut y avoir des frais importants de sauvetage

ASSURANCE RACHAT DE CAUTION Voir cond.YACHT-POOL pour les cautions de loc.

Cette couverture est valable pour le chef de bord et l'équipage pour le montant des dommages causés au bateau.
La franchise est de 5% de la caution ou du dommage inférieur, au min. 50 € par sinistre. Le montant de la caution selectionnée ne doit pas être inférieur à celui convenu dans le contrat de location.

Montant de la prime d'assurance = 11 % du montant de la caution, soit : caution:.....x 11% = prime:.....€

Si vous avez une caution supérieure à 10 000 € à assurer, veuillez inscrire svp la somme ICI : .....€
et nous faire parvenir l'imprimé par fax. Nous vous adressons au plus vite l'offre de prime.
L'assurance de rachat de caution ne libère pas du versement de la caution au loueur lors de réception du bateau.

ASSURANCE RACHAT DE CAUTION REGATE Voir cond.YACHT-POOL pour les cautions de loc.

Cette couverture est valable pour le chef de bord et l'équipage pour le montant des dommages causés au bateau.
La franchise est de 30% de la caution ou du dommage inférieur, au min. 50 € par sinistre. Le montant de la caution selectionnée ne doit pas être inférieur à celui convenu dans le contrat de location.

Montant de la prime d'assurance = 11 % du montant de la caution, soit : caution:.....x 11% = prime.....€

Précisez les dates de la régate : du _____ au _____
(cette demande et son règlement doivent nous parvenir 3 jours minimum avant le début de la régate)

Si vous avez une caution supérieure à 10 000 € à assurer, veuillez inscrire svp la somme ICI : _____€
et nous faire parvenir l'imprimé par fax. Nous vous adressons au plus vite l'offre de prime.
L'assurance de rachat de caution ne libère pas du versement de la caution au loueur lors de réception du bateau.
Conditions spécifiques : les dommages aux voiles sont exclues de cette garantie

ASSURANCE PERTE D'AFFRETEMENT Voir cond.YACHT-POOL pour la perte d'affrètement

La protection d'assurance est valable pour le chef de bord et l'équipage pour les yachts cochés ci-dessous :

Longueur	jusqu'à 33'	jusqu'à 36'	jusqu'à 43'	jusqu'à 52'	jusqu'à 63'
Primes Voiliers	☐ € 85,-	☐ € 97,-	☐ € 116,-	☐ € 152,-	☐ € 188,-
Primes bateaux moteur	☐ € 111,-	☐ € 122,-	☐ € 149,-	☐ € 238,-	☐ € 293,-

La couverture pour les bateaux à moteur inclut aussi celle des voiliers. L'assurance perte d'affrètement est exclue pour les régates mais peut-être incluse sur demande.

ASSURANCE ANNULATION voir cond.part.YACHT-POOL pour l'assurance d'annulation

Le chef de bord et les membres d'équipage sont couverts par l'assurance. Contrairement aux autres assurances, l'assurance annulation débute à l'acceptation de la demande. Indiquez la somme globale (Frais de location + frais d'avion etc.) comme montant à assurer. Aucune indemnité ne sera versée pour une maladie connue et déclarée avant la date de souscription.

Nombre de personnes, chef de bord inclus _____
Début du voyage _____ Fin du voyage _____

Assurance avec franchise de 20% Montant à assurer € _____ Prime 4.- % = € _____
Assuarnce sans franchise Montant à assurer € _____ Prime 4,9 % = € _____
Indépendamment du montant à assurer le montant de la prime s'élève au minimum à 40 € Vous obtenez le montant des primes pour les montants à assurer supérieurs à 10 000 € sur demande. Vous trouverez plus d'informations sur nos publications sur notre site : www.yacht-pool.fr

Conditions et modes de règlement :

Aucune garantie ne sera acquise sans le règlement préalable de la totalité de la prime au jour de la réservation du voyage dans le cadre de l'assurance annulation et au jour de la réservation de la location pour l'ensemble des autres garanties. L'ensemble des informations concernant les modes de règlements ci-dessous sont disponibles sur le site www.yacht-pool.fr dans la rubrique «Documentation».

Veuillez cocher le mode de règlement choisi : Le montant des primes est indiqué taxes d'assurances comprises

Chèque : ☐ CB en vente à distance : ☐ Autorisation de prélèvement : ☐ Virement : ☐ PayPal : ☐

Montant total des garanties souscrite : _____ + 25 € (frais d'acte) soit votre règlement de : _____

Le début de la garantie des assurances souscrites est le : _____, à 12H00.
Le début de la garantie est le début du voyage, sauf pour la garantie assurance annulation qui prend effet à l'acceptation de la demande

Nom et prénom du souscripteur : _____ Signature :

Je, soussigné _____ déclare avoir pris connaissance des conditions particulières et générales.

Le _____ à _____